



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

## Table des matières :

PREAMBULE .....	2
FONCTIONNEMENT .....	3
I. Les dépenses totales .....	3
1-1. Dépenses de gestion des ordures ménagères résiduelles.....	4
1-1.1. Résultats jusqu'en 2017 .....	4
1-1.2. Dépenses de gestion des OMR - Orientations pour 2018 et les années suivantes.....	8
1-2. Les dépenses de traitement de la déchetterie industrielle .....	9
1-2.1. Résultats jusqu'en 2017 .....	9
1-2.2. Evolution et orientations pour 2018.....	10
Déchetterie industrielle .....	10
1-3. Les charges générales.....	11
1-3.1. Résultats jusqu'en 2017.....	11
1-3.2. Evolution et orientations pour 2018.....	11
1-4. Structure des effectifs et dépenses en personnel .....	12
1-4.1. Structure des effectifs.....	12
1-4.1. Charges de personnel .....	12
II. Les Recettes totales .....	13
III. Analyse de la dette .....	14
INVESTISSEMENTS.....	15
I. Site du Grenouillet à Cavaillon .....	15
1-1. Maintien du fonctionnement.....	15
1-2. Projet de restructuration .....	15
II. Autres investissements .....	15
CONCLUSION GENERALE .....	16

# PREAMBULE

*Le « débat d'orientation budgétaire » (DOB) est imposé par la loi 92-125 du 6 février 1992 (article L2312-1 du CGCT). Il doit se tenir dans la période de deux mois précédant le vote du budget.*

*Le présent document a été établi selon le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Il intègre également les nouvelles dispositions introduites par la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.*

*Il permet de préparer dans les meilleures conditions le vote du budget en abordant les grandes orientations qui caractériseront ce budget.*

En raison de problèmes techniques dans la collecte, 266,47 tonnes d'OMR en provenance de Robion ont été détournées du SIRTOM d'Apt vers le quai de transfert de Grenouillet. Les coûts de traitement associés ont été pris en charge par LMV

Afin de retranscrire les dépenses réelles du syndicat sans pour autant fausser les ratios par habitant de production d'OMr ni les calculs de coûts associés, il est précisé que :

- L'analyse des coûts et des dépenses de gestion des OMR intègre ce tonnage supplémentaire et vient de ce fait impacter les comparaisons directes de l'évolution des dépenses par rapport aux années précédentes.
- Les ratios de production d'OMR et les coûts par habitant ont été calculés **en faisant une correction** de ce tonnage supplémentaire pour conserver la cohérence des analyses et permettre des comparaisons avec les années précédentes.

# FUNCTIONNEMENT

## I. LES DEPENSES TOTALES

Les dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) extraites des comptes administratifs des cinq dernières années sont présentées dans le tableau ci-dessous (le CA 2017 sera soumis à l'approbation du prochain comité syndical).

La ligne « dépenses corrigées » réintègre dans le bon exercice les dépenses dont le paiement a pu être effectué lors d'un autre exercice ou bien écarte certaines dépenses particulières correspondant à des situations exceptionnelles qui sont compensées par des recettes. A noter ainsi cette année deux recettes significatives

- La première est liée un remboursement partiel de la TGAP perçue sur les trois derniers mois de l'année 2016 : contenu du niveau de performance énergétique atteint et mesuré sur l'incinérateur de Vedène pendant cette période, la TGAP a été ramenée à 4,13 € au lieu de 8,24 € pour les tonnes correspondantes.
- La deuxième correspond aux remboursements du traitement indiciaire des agents du Syndicat en arrêt de travail (maladie, accident du travail) par l'assurance des risques statutaires.

	2013	2014	2015	2016	2017
DEPENSES TOTALES	3 346 547	3 514 842	3 518 343	3 554 377	3 747 641
<b>DEPENSES CORRIGÉES</b>	3 346 547	3 480 868	3 493 355	3 516 048	<b>3 696 541</b>

On constate que les dépenses ont augmentées significativement : + 5,13 %. Le montant total reste cependant inférieur aux estimations du BP 2017 et conduira donc à un CA 2017 excédentaire

Le tableau ci-dessous montre une hausse à la fois sur le poste de gestion des OMR ainsi que sur les autres dépenses. Nous allons revenir plus en détail sur ces observations et leurs explications.

DETAIL DES DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017	EVOLUTION 2016-2017	
GESTION DES OMR	2 596 795	2 675 905	2 631 570	2 603 029	<b>2 725 044</b>	122 015	4,69%
AUTRES DEPENSES	749 752	804 963	860 252	913 019	<b>971 497</b>	58 478	6,4%

## 1-1. DEPENSES DE GESTION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

### 1-1.1. RESULTATS JUSQU'EN 2017

De manière à analyser strictement les dépenses de gestion des OMR, il convient au préalable de « sortir » la part des dépenses relatives à la gestion des déchets professionnels fermentescibles. C'est l'objet du tableau ci-dessous.

	2013	2014	2015	2016	2017
DEPENSES GLOBALES DE GESTION DES OMR INTEGRANT LES FERMENTESCIBLES PROFESSIONNELS	2 596 795	2 675 905	2 631 570	2 603 029	<b>2 725 044</b>
DEPENSES DE GESTION DES OMR	2 594 946	2 673 572	2 629 258	2 599 721	<b>2 723 213</b>

Les dépenses de gestion des OMR montrent une hausse de 4,75 % entre 2016 et 2017.

On rappelle que la gestion des OMR regroupe les opérations de transfert (sauf pour COTELUB), de transport et de traitement.

Le tableau ci-après détaille les dépenses correspondantes.

€ TTC	2013	2014	2015	2016	2017	EVOLUTION 2016-2017	
TRANSFERT	164 392	183 015	193 991	196 070	<b>220 144</b>	24 075	12,28%
TRANSPORT	286 510	258 492	210 654	207 422	<b>212 727</b>	5 305	2,56%
TRAITEMENT	2 144 043	2 232 065	2 224 614	2 196 229	<b>2 290 341</b>	94 112	4,29%
<b>TOTAUX</b>	<b>2 594 946</b>	<b>2 673 572</b>	<b>2 629 258</b>	<b>2 599 721</b>	<b>2 723 213</b>	<b>123 492</b>	<b>4,75 %</b>

En commençant par le poste de dépense principal, c'est-à-dire le traitement, on observe une hausse de 4,75% qui découle essentiellement de l'augmentation des coûts de traitement (+3,77 %) conjuguée à une légère augmentation de la quantité de déchets transitant pour les installations du SIECEUTOM qui s'établit à + 122 tonnes soit + 0,50% comme l'indique le graphique ci-après. Il faut rappeler que 266 tonnes issues de Robion ont été détournées vers Grenouillet, ce qui n'était pas le cas en 2017.

L'augmentation des tonnages transitant par Grenouillet a aussi entraîné l'augmentation des dépenses liées au transport qui sont également impactées par une réactualisation des coûts à la hausse (prix des carburant).

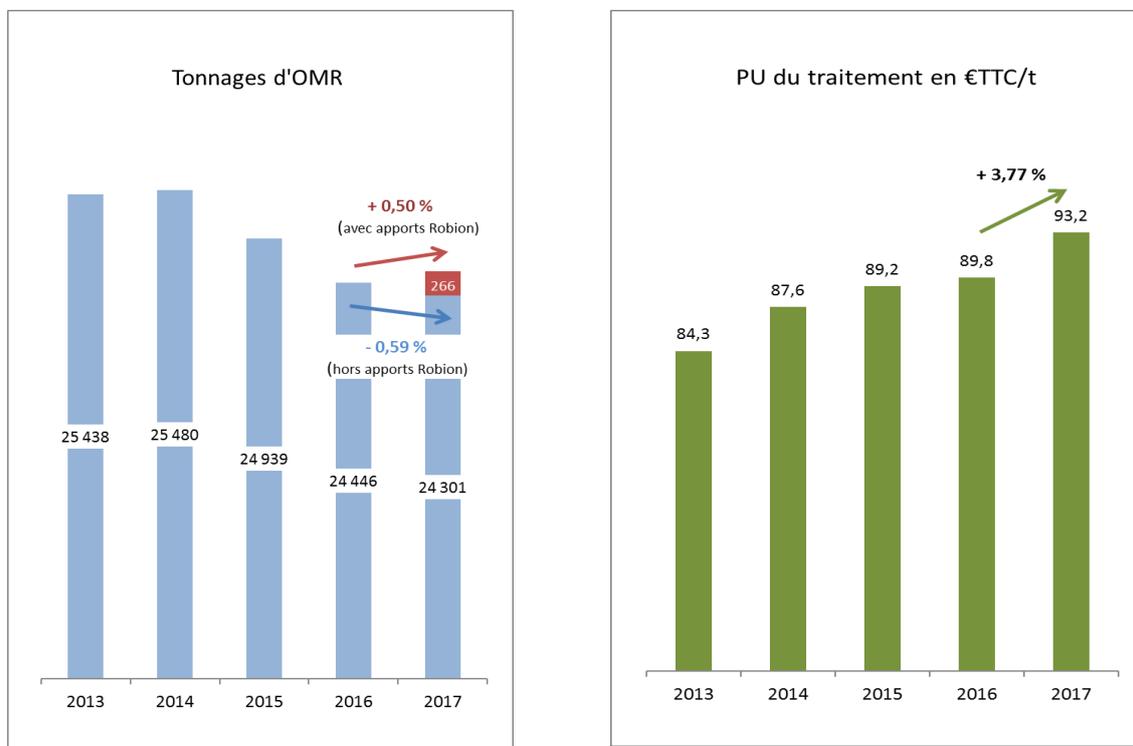
Enfin, le transfert sur le site du Grenouillet (qui ne concerne pas COTELUB) s'affiche en hausse plus importante de 12,28 % mais il faut préciser que cela résulte pour une part importante de l'impact du poste amortissement qui a augmenté d'environ +22 K€ en raison de l'amortissement des études pour la rénovation du quai et pour la création de l'UVO (régularisation suite à l'abandon du projet).

Le poste de transfert strictement lié au marché en cours avec le prestataire a augmenté mais dans les mêmes proportions que le tonnage.

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des paramètres impactant les dépenses de traitement des OMR.

On observe que le prix unitaire de traitement poursuit sa hausse mais de façon plus importante que les années précédentes (+3,77%) en raison notamment de l'augmentation de la TGAP.

Le tonnage total ayant transité par Grenouillet est en légère augmentation en raison des apports de Robion : sans cela il aurait affiché une légère baisse.



### **Production moyenne d'OMR/habitant : (population retenue pour le calcul : pop. ajustée)**

Les ratios habituels de production d'OMR et de coût ramené à l'habitant sont présentés par les tableaux ci-après pour un habitant moyen du syndicat. Correction faite des apports de Robion, on observe que la production par habitant poursuit sa baisse.

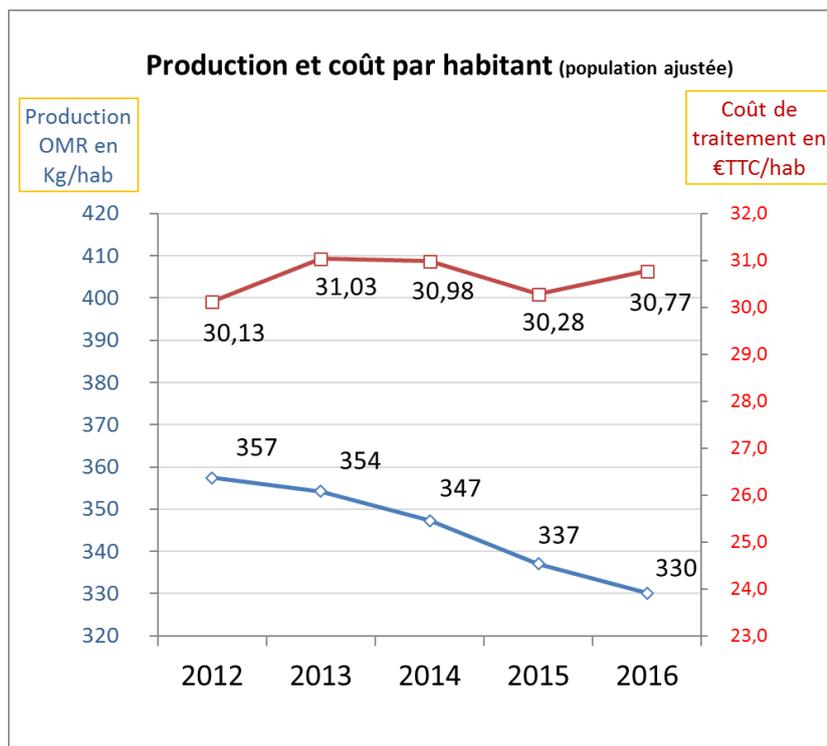
OMR	2013	2014	2015	2016	2017
PROD. KG/HAB.	357	354	347	337	330

### **Coût moyen du traitement par habitant :**

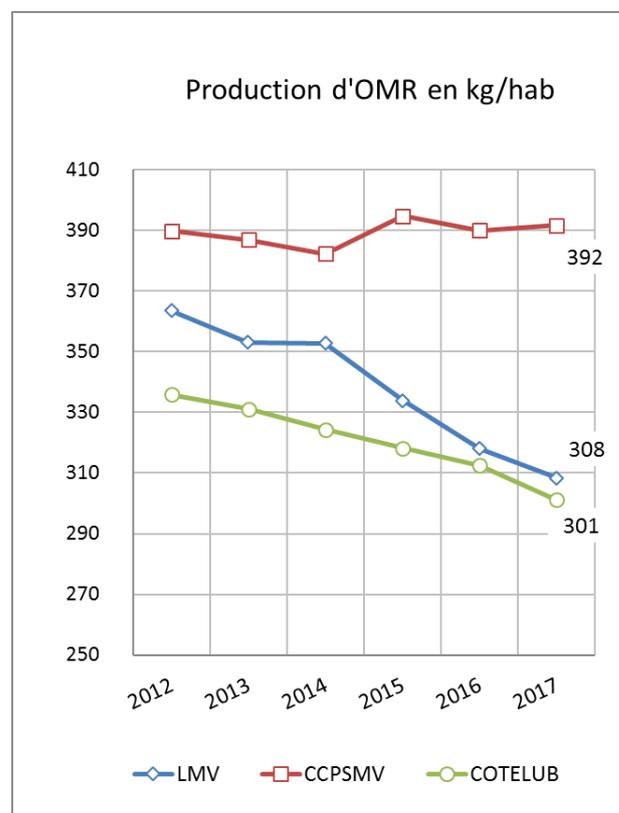
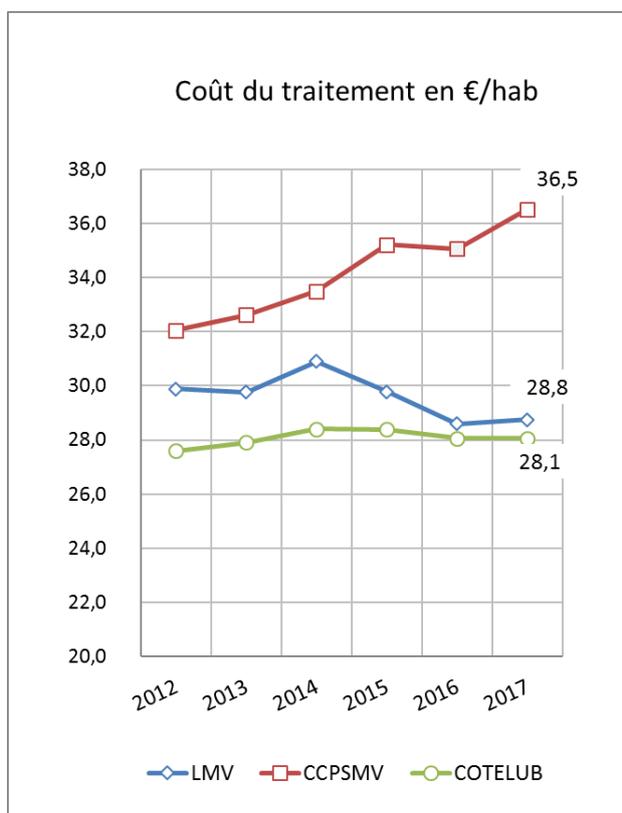
Correction faite des apports de Robion, on observe une reprise de la hausse du coût par habitant : la baisse de la production ne compense pas la hausse des coûts de traitement.

Traitement	2013	2014	2015	2016	2017
€/TTC/HAB.	30,13	31,03	30,98	30,28	30,77

Ces résultats sont regroupés sur le graphique ci-dessous qui illustre l'interdépendance de ces ratios.



Les ratios relatifs aux communautés adhérentes sont portés sur les graphiques qui suivent.



**Ventilation des dépenses de gestion des OMR pour les communautés adhérentes selon les clés des statuts (mutualisation des coûts de transport)**

**LMV**

€ TTC	2013	2014	2015	2016	2017
TRANSFERT	104 141	115 938	122 891	124 208	<b>136 836</b>
TRANSPORT	137 643	124 182	101 200	99 648	<b>98 873</b>
TRAITEMENT	982 254	1 036 318	992 610	963 469	<b>1 009 905</b>
TOTAUX	1 224 038	1 276 438	1 216 701	1 187 325	<b>1 245 615</b>
TONNAGES	11 654	11 830	11 128	10 724	<b>10 833*</b>

\* Yc Robion

**CCPSMV**

€ TTC	2013	2014	2015	2016	2017
TRANSFERT	60 252	67 077	71 100	71 862	<b>83 308</b>
TRANSPORT	79 635	71 847	58 551	57 652	<b>60 196</b>
TRAITEMENT	670 920	690 915	720 631	719 156	<b>760 135</b>
TOTAUX	810 807	829 839	850 281	848 671	<b>903 639</b>
TONNAGES	7 960	7 887	8 079	8 005	<b>8 154</b>

**COTELUB**

€ TTC	2013	2014	2015	2016	2017
TRANSFERT					
TRANSPORT	69 233	62 462	50 903	50 122	<b>53 658</b>
TRAITEMENT	490 868	504 883	511 374	513 604	<b>520 301</b>
TOTAUX	560 101	567 296	562 276	563 726	<b>573 959</b>
TONNAGES	5 824	5 763	5 733	5 717	<b>5 581</b>

## 1-1.2 DEPENSES DE GESTION DES OMR - ORIENTATIONS POUR 2018 ET LES ANNEES SUIVANTES

Les dépenses de gestion des OMR en 2018 sont à estimer dans un contexte financier dont les principaux paramètres sont présentés ci-dessous :

- Le marché de transfert a été renouvelé pour un an (reconductible deux fois 6 mois) dans l'attente de la construction et de la mise en service des nouvelles installations. Le nouveau tarif est en hausse d'un peu moins de 1,8 % par rapport à 2017,
- Les marchés de transport et de traitement peuvent aller jusqu'en fin juin 2019 et ne seront donc impactés que par les actualisations de prix,
- Le taux de TVA qui est de 10% devrait rester à ce niveau,
- Le taux de TGAP sur l'incinération a très peu évolué en 2018 : 12,02 € contre 12 € Ht la tonne pour l'année précédente mais avec des hausses en perspective à compter de 2019

Il convient cependant de noter que si les bonnes performances en matière de valorisation énergétique de l'incinérateur de Vedène sont maintenues en 2018 grâce en particulier à la construction et la mise en service du réseau de vapeur verte, la TGAP pourrait être ramenée à 6,01 pour 2018.

Pour 2018 les dépenses seront donc essentiellement dépendantes du tonnage d'ordures ménagères et de la performance atteinte par l'incinérateur de Vedène même si l'on peut craindre que les indices de révision des prix des transports repartent à la hausse entraînant également une augmentation des coûts associés.

A noter qu'à compter de mars 2018 les OMR des communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines qui ont rejoint LMV seront pris en charge par le SIECEUTOM et transiteront par le quai de transfert de Grenouillet. Cela représentera un tonnage supplémentaire de l'ordre de 2 500 tonnes.

Pour la préparation du BP 2018 on prendra donc en compte :

- Sur le territoire 2017 : comme pour les années précédentes, une évolution de la production d'OMR pour chaque communauté s'inscrivant dans le prolongement de la tendance passée, en intégrant les singularités et majorée de 1%,
- Pour les nouvelles communes de LMV : un tonnage supplémentaire de 2 500 tonnes.

Pour 2019 l'évolution des dépenses de gestion des OMR est beaucoup plus difficile à estimer puisque l'on peut craindre des hausses de la TGAP et que les marchés de transport et surtout de traitement devront être relancés.

### **Aléas financiers :**

Dans l'attente de la mise en service des nouvelles installations du centre de transfert du Grenouillet, le Syndicat n'est pas à l'abri de réparations importantes sur le système pont-grappin actuel. Il faudra donc prévoir dans le budget la possibilité d'en assurer à minima le bon fonctionnement.

Il convient en particulier de rappeler que certaines pièces mécaniques du grappin arrivent en fin de durée de vie habituelle et nécessiteraient en temps normal un renouvellement et/ou l'achat de pièces de rechanges.

## 1-2. LES DEPENSES DE TRAITEMENT DE LA DECHETTERIE INDUSTRIELLE

### 1-2.1. RESULTATS JUSQU'EN 2017

Sur cette installation, le Syndicat reçoit des déchets des structures adhérentes LMV et CCPSMV : emballages ménagers, déchets verts, ferrailles, cartons et DIB (déchets industriels banals) ainsi que les mêmes types de déchets issus de la commune de Cavaillon et de l'activité des entreprises du secteur de Cavaillon.

Les dépenses relatives à l'exploitation de cette installation, le conditionnement, le transport et le traitement des déchets réceptionnés sont regroupées dans le tableau suivant :

Année	2014	2015	2016	2017
Dép. totales	597 743	651 297	669 495	<b>754 779</b>

Ventilation des dépenses	2014	2015	2016	
Ensemble des prestations déléguées à des sociétés privées + amortissement	521 571	561 191	582 668	<b>657 387</b>
Salaires et charges	*74 074	79 165*	77 766*	<b>87 048*</b>
Entretien-réparations	2 098	10 941	9 061	<b>10 344</b>

Tonnages entrants	2 936	3 145	3 023	<b>3 304</b>
PU moyen € TTC/t	204	207	221	<b>228</b>

\* Il a été déduit le remboursement du traitement indiciaire des agents du Syndicat en arrêt de travail (maladie, accident du travail) par l'assurance des risques statutaires. Le Syndicat a dû remplacer ces agents titulaires par des agents contractuels.

On observe une augmentation significative des tonnages (+9,3 %) qui se traduit logiquement par une augmentation des dépenses totales de l'ordre de +12,7 %. Elle est directement liée au poste principal de dépenses « prestations déléguées et amortissement » qui progresse de +12,8%.

L'analyse plus détaillée de l'augmentation des dépenses montre qu'elle résulte principalement d'une augmentation des dépenses liées aux emballages ménagers, aux déchets verts et aux DIB dont les tonnages ont à nouveau augmenté en 2017 et dont les coûts de tri/traitement et de transport représentent les postes les plus élevés

La baisse des tonnages des autres apports qui ne représentent qu'un faible pourcentage des apports totaux n'a pas compensé ces coûts supplémentaires.

On peut également noter :

- Des salaires et charges qui augmentent en raison de la prolongation des arrêts maladie et de la nécessité de faire appel à des agents contractuels ou intérimaires
- Un niveau de dépenses d'entretiens et de réparations qui reste assez élevé

Au final cela se traduit par une augmentation de la dépense à la tonne qui passe en moyenne globale à 228 € TTC/t.

Pour ce qui est de la déchetterie industrielle, les apports des déchets traités sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Apports en tonnes	2016	2017	Evolution
DIB (DIB hors produits issus des balayeuses de Cavaillon)	943 (674)	970 (654)	+2,9% -3,0%
DECHETS VERTS (DV hors produits issus des balayeuses de Cavaillon)	284	431	+51,9%
FERRAILLES	17	10	-39,4%
CARTONS	209	180	-14,0%
BOIS	38	24	-37,6%
EMB MEN LMV	1 110	1240	+11,7%
EMB MEN CCPSMV	423	450	+6,4%
<b>Totaux</b>	<b>3 023</b>	<b>3 304</b>	<b>+9,3%</b>

On constate que l'ensemble des apports augmente 9,3% avec en particulier une augmentation des apports en DIB, déchets verts et emballages ménagers dont les coûts de transport et de tri/traitement sont les plus élevés.

## 1-2.2. EVOLUTION ET ORIENTATIONS POUR 2018

### DECHETTERIE INDUSTRIELLE

La déchetterie ouverte aux professionnels a été fermée à compter du 31 décembre 2017 conformément aux délibérations prises en vue de la réhabilitation du site de Grenouillet

En 2018 ne seront plus admis sur le site que la collecte sélective des deux communautés que sont LMV et CCPSMV ainsi que les cartons collectés par ces deux mêmes collectivités.

Les déchets de balayages de la ville de Cavaillon sont également réceptionnés sur le site dans une benne à décantation mise à disposition par la ville mais leur coût de traitement n'est plus pris en charge par le SIECEUTOM mais directement par LMV.

A noter également que les marchés pour le transport, le tri et la valorisation de ces apports ont été relancés fin 2017 et se sont traduits par :

- Une légère baisse des prix de transport de la collecte sélective,
- Une hausse de la valeur plancher de rachat des cartons,
- Une baisse du coût du tri : plus importante pour LMV (de l'ordre de - 10 €) que pour CCPSMV (environ -1 €) en raison des différences de tonnage et du pourcentage de refus dans les apports.

Sur un plan quantitatif nous prévoyons la poursuite de l'augmentation des apports de collecte sélective pour les deux communautés concernées LMV et CCPSMV ce qui va se traduire par une augmentation des dépenses de tri et de transport associées.

Le nouveau compacteur installé en 2015 a été pleinement opérationnel en 2017 et a permis d'atteindre un taux global de compactage d'emballages ménagers de plus de 60 % en moyenne sur l'année contre environ 34 % en 2015 contribuant ainsi à l'optimisation des coûts de transport. Ceux-ci étant mutualisés, cette économie bénéficie aux deux collectivités.

Sur ces bases le BP 2018 tablera sur une baisse des dépenses globales sur l'année 2018 résultant à la fois de l'arrêt de la déchetterie industrielle et de la prise en charge de certains apports de la ville de Cavaillon (DIB et déchets verts en particulier) ainsi que des ajustements de prix des nouveaux marchés.

## 1-3. LES CHARGES GENERALES

### 1-3.1. RESULTATS JUSQU'EN 2017

La décomposition des charges générales est présentée dans le tableau suivant :

	2014	2015	2016	2017
CHAPITRE 011: CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 241	48 759	49 777	<b>45 977</b>
CHAPITRE 012: CHARGES DE PERSONNEL (ADMINISTRATIF)	125 966	133 220	145 379	<b>139 464</b>
CHAPITRE 65: AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ELUS)	9 792	9 183	13 141	<b>14 618</b>
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES (INTERETS EMPRUNTS)	2 227	1 689	1 126	<b>537</b>
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENT)	9 976	18 602	34 102	<b>15 770</b>
AUTRES	20	0	0	<b>352</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>207 220</b>	<b>211 452</b>	<b>243 524</b>	<b>216 718</b>

RAPPEL DEPENSES TOTALES	3 480 868	3 491 823	3 516 048	<b>3 696 541</b>
RATIO CHARGES GENERALES/DEPENSES TOTALES	6,0%	6,1%	6,9%	<b>5,9%</b>

Le montant total des charges générales baisse d'environ 27 K€ ce qui représente un peu plus de 11 % tandis que le ratio sur les dépenses totales passe en dessous des 6 %.

On constate une baisse des charges de personnel (-4,7%) ainsi qu'une baisse des amortissements des études (chapitre 042)

### 1-3.2. EVOLUTION ET ORIENTATIONS POUR 2018

Pour 2018 les charges devraient rester sur les mêmes bases

## 1-4. STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES EN PERSONNEL

### 1-4.1. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Le tableau ci-dessous résume la structure des effectifs du syndicat

	2017	PROSPECTIVE 2018
FONCTIONNAIRES TITULAIRES	3	3
AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTE PERMANENT	1	1
AUTRES AGENTS NON TITULAIRES	2	1
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

L'année 2017 a été marquée par un recours à un agent contractuel et à un intérimaire en raison des arrêts maladie de deux agents titulaires. L'année 2018 devrait voir leurs reprises à temps partiel après de longs arrêts.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par filière pour 2017 :

FILIERE PROFESSIONNELLE	FONCTIONNAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	AUTRES AGENTS NON TITULAIRES
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1	
FILIERE TECHNIQUE	2	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

### 1-4.1. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges en personnel pour l'année 2017 et la prospective pour 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous

	2017	PROSPECTIVE 2018
TRAITEMENT INDICIAIRE	115 881,90 €	125 000,00 €
REGIME INDEMNITAIRE	26 994,07 €	30 000,00 €
BONIFICATION INDICIAIRE	913,19 €	1 200,00 €
AVANTAGES EN NATURE	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>145 806,16 €</b>	<b>156 200,00 €</b>

A ces charges se rajoutent les charges sociales, les coûts de formation, la médecine préventive, l'assurance du personnel, etc.

Le temps de travail est de 1 607 h. Cette durée a été fixée par délibération n°14-14 du 07/03/2014 et modifiée par la délibération n°15-20 du 13/11/2015.

En 2017, soixante-trois heures supplémentaires ont été effectuées pour un coût de 1 199,66 €.

## II. LES RECETTES TOTALES

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à 3 661 922 €. Elles sont en baisse de plus de 129 000 €, soit -3,5 %, par rapport à 2016. Elles intègrent des remboursements et pénalités diverses (pénalités sur marché transport...)

Les recettes principales sont regroupées dans le tableau ci-dessous. On constate que ce sont les participations des communautés adhérentes qui représentent la plus forte part, soit plus de 96%.

Il est évident que ce sont les dépenses relatives à la gestion des OMR qui ont le plus d'impact sur le calcul des montants des participations.

Comptes administratifs	2014	2015	2016	2017
Chap. 70 - Prod. de services et vtes div.	66 092	63 200	63 935	67 753
Chap. 74 - Participations	3 511 876	3 534 342	3 668 287	3 535 206
Chap. 74 - Participations pour rbst dette	2 359	1 827	1 270	688
Chap. 75 - Autres produits	25	47 378		
Chap. 76 - Produits financiers	70	55	31	43
Chap. 77 - Pénalités + rbst TLE	0	20 076	57 546	26 984
Chap. 013 - Atténuations de charges	8 459	23 328	32 783	31 247
<b>Totaux</b>	<b>3 588 881</b>	<b>3 690 207</b>	<b>3 823 852</b>	<b>3 661 922</b>

Il est rappelé que les participations des communautés sont établies au moment du vote du BP pour équilibrer les dépenses prévisionnelles et que ces participations sont ajustées en fonction des dépenses réelles de l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous montre le détail des principales recettes :

	2013	2014	2015	2016	2017
PARTICIPATION DES COLLECTIVITES ADHERENTES (HORS PAIEMENT DE LA DETTE)	3 253 986	3 511 876	3 534 342	3 668 287	3 535 206
*RECETTES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DES ENTREPRISES	32 879	30 962	28 533	27 897	22 469
*RECETTES DE VALORISATION DES PRODUITS DE LA DECHETTERIE INDUSTRIELLE	31 737	32 934	32 491	32 701	43 469
*RECETTES POUR LE TRAITEMENT DES DIAA	1 823	2 196	2 178	3 337	1 816
<b>Totaux</b>	<b>3 320 425</b>	<b>3 577 968</b>	<b>3 597 543</b>	<b>3 732 223</b>	<b>3 602 959</b>

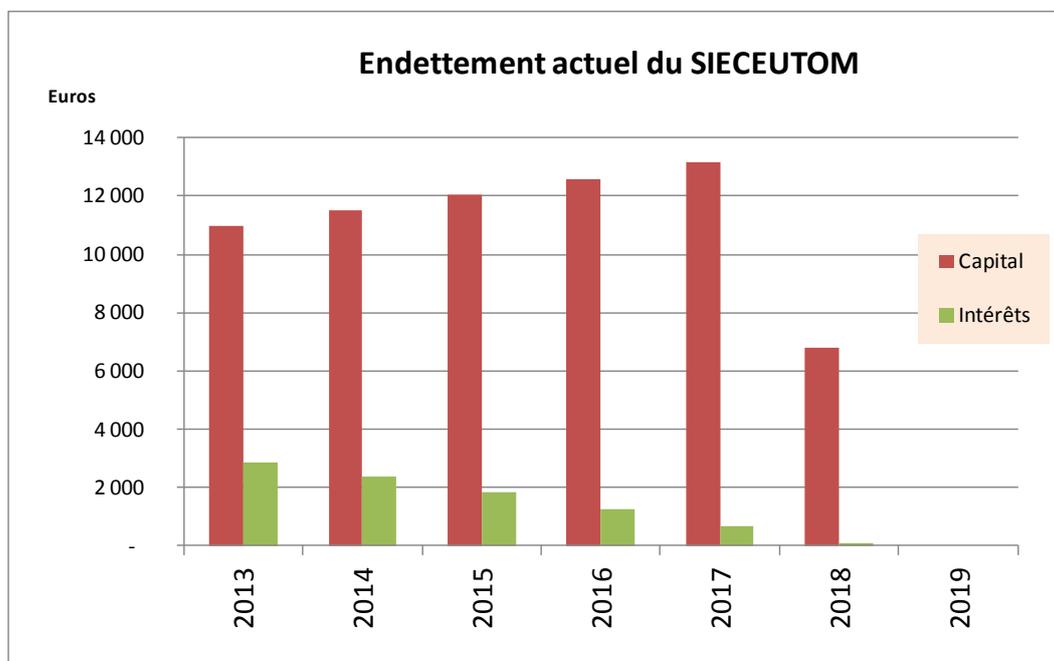
En dehors des participations les recettes sont globalement stables. A noter un montant de recettes de valorisation des produits de la déchetterie industrielle un peu plus important résultant de la vente à la ferraille de caissons et bennes réformés.

Pour information, le tableau ci-dessous rappelle le détail des participations 2017 des collectivités adhérentes.

	2013	2014	2015	2016	2017
LMV	1 769 997	1 772 189	1 898 342	1 873 702	1 803 808
CCPSMV	940 386	1 058 400	1 034 000	1 124 955	1 085 711
COTELUB	543 603	681 286	602 000	669 630	645 687
<b>Totaux</b>	<b>3 253 986</b>	<b>3 511 875</b>	<b>3 534 342</b>	<b>3 668 288</b>	<b>3 535 206</b>

### III. ANALYSE DE LA DETTE

Le graphique ci-après présente le détail de la dette et de son évolution entre 2013 et 2019. Il ne reste au Syndicat « plus qu'un emprunt » de 150 000 € souscrit en 2003 d'une durée de 15 ans (taux fixe de 4,55%) pour la réalisation de la déchetterie de Villevieille (Isle sur la Sorgue). COTELUB n'est pas concernée par le remboursement de cet emprunt.



# INVESTISSEMENTS

## I. SITE DU GRENOUILLET A CAVAILLON

---

### 1-1. MAINTIEN DU FONCTIONNEMENT

Compte tenu des investissements qui ont déjà été réalisés en 2016 sur le site du Grenouillet, dans l'attente de la restructuration complète du site et compte tenu du démarrage prochain des travaux, il n'est pas prévu d'investissement majeur en 2018 sur le site (hors aléa).

### 1-2. PROJET DE RESTRUCTURATION

L'année 2017 a été consacrée à la réalisation des études de détail, aux études complémentaires (géotechnique, topographiques...), à l'obtention des autorisations administratives et du permis de construire ainsi qu'au lancement des consultations de travaux.

Les marchés de travaux seront attribués après négociation d'ici la fin du premier trimestre 2018 avec un démarrage de chantier prévu pour le deuxième trimestre 2018 et un objectif de mise en service en 2019.

Conformément à la délibération prise lors du comité du 13 décembre, une demande d'emprunt pour un montant de 2 350 000 € correspondant à l'estimation du montant HT des travaux à l'issue du PRO a été effectuée et sera inscrite au budget 2018.

Le mode de remboursement de l'emprunt à taux fixe retenu est de type annuel : il n'y aura donc aucun remboursement d'emprunt sur l'année 2018 et le budget 2018 ne sera pas impacté par le remboursement de l'emprunt qui débutera en 2019.

Seules quelques missions d'assistance ou d'expertise technique seront lancées ou provisionnées en vue de l'accompagnement du suivi de travaux au cours de l'année 2018 : mission de coordination SPS, Assistance technique pour des opérations de contrôle...

Les coûts notariés pour les transferts de propriété de parcelles nécessaires à la mise en œuvre du projet seront également intégrés au budget 2018

## II. AUTRES INVESTISSEMENTS

---

Pour 2018 il n'est pas prévu d'autres investissements significatifs.

# CONCLUSION GENERALE

## Dépenses de fonctionnement

Le poste principal de dépenses de fonctionnement est celui lié à la gestion des OMR. Il a augmenté de l'ordre de 4,7 % en 2017 en raison d'une augmentation des coûts de traitement (augmentation de la TGAP + actualisation des prix) non compensée par une baisse des tonnages (+0,5%).

Les dépenses liées à la déchetterie augmentent (+12,7%) également en liaison avec une augmentation des tonnages (+9,3%)

**Au final et malgré une baisse des charges générales de l'ordre de 11 %, on observe donc sur 2017 une augmentation des dépenses totales de l'ordre de 5,13%.**

Sachant que les dépenses dépendent principalement de la production de déchets et des prix unitaires des marchés, les perspectives pour 2018 sont les suivantes :

- Concernant la production des ordures ménagères sur le périmètre actuel, on peut espérer une poursuite de la baisse de la production par habitant mais compte tenu de l'évolution de la population il sera plus raisonnable au niveau du BP2018 de tabler sur une stabilisation voire une très légère augmentation du tonnage total.

On peut noter que la production de la CCPSMV a augmenté en 2017 après une année de baisse en 2016.

A territoire constant, les apports de LMV ont encore baissé en 2017 mais cette baisse est masquée par le détournement d'OMR en provenance de Robion. En 2018 le tonnage en provenance de LMV va augmenter significativement suite à l'arrivée de quatre nouvelles communes.

La production de COTELUB est en très légère baisse.

- Pour ce qui est de la collecte sélective, il faut considérer une potentialité de progression de l'ordre de 5 à 8 % selon les produits qui entrainera à la hausse les dépenses associées. Avec la fermeture de la déchetterie professionnelle et l'arrêt de la réception des DIB et déchets verts, les dépenses totales de la partie déchetterie seront cependant globalement à la baisse.
- Concernant les marchés non renouvelés en 2018, on peut s'attendre à une hausse des coûts des prestations liées à l'actualisation des prix sans doute plus importante que l'année passée (3 à 4 %) au regard de l'évolution des coûts des carburants.

De manière générale, il convient de rappeler que la vétusté du site et des installations peut conduire à la nécessité de remplacement ou de réparation onéreuse de certains équipements pour permettre d'assurer la continuité de service.

## Dépenses d'investissement

Les investissements les plus importants seront liés au lancement des travaux de restructuration du site dont le démarrage est prévu pour le deuxième trimestre 2018.

Leur financement sera assuré par le biais d'un emprunt d'un montant de 2 350 000 €. Le mode de remboursement de type annuel permettra de ne pas impacter le budget 2018 : les premiers remboursements débiteront en 2019.

Seules quelques missions d'assistance ou d'expertise technique seront lancées ou provisionnées en vue de l'accompagnement du suivi de travaux au cours de l'année 2018.

-OO-